



Commune de Fleury-la-Vallée

Procès-verbal du 23 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois juin à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de M^{me} Françoise CANCELA, Maire de la commune.

Présents (11) : Mmes et Mrs, BATAULT, CAMEAU, CANCELA, DEMEAUX, GIRARDOT, LORAIN, MOREAU B, MOREAU C, PREVOST, SOUFFLARD THUILLIER, conseillers municipaux

Pouvoir (2) : Mme Sylvie DEBLOCK donnant pouvoir à M. Jean-Marie BATAULT
M. Frédéric WATTEBLED donnant pouvoir à Mme Françoise CANCELA

Absent () :

Ayant délibéré : 13

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2025 est adopté aux voix des personnes présentes lors de ce dernier Conseil Municipal.

Désignation du secrétaire de séance : M. Jean-Pierre SOUFFLARD

Décision du Maire en vertu des délégations :

Numéro	Date	Objet	Société/Organisme	Montant TTC	Signataire
2025-02	28/04/2025	Avenant au lot 2 DEMOLITION/GROS OEUVRE de la MAM - Plus-value	TAFFINEAU	+ 3 421.08 €TTC	Maire
2025-03	22/05/2025	Avenant au lot 3 CHARPENTE/COUVERTURE de la MAM – Plus-value	VAUCOULEUR	+ 8 104.16 € TTC	Maire

BUDGET

Délibération 2025-27 : Ouverture des crédits supplémentaires au chapitre 041.

Madame le Maire rappelle que les frais d'études et d'architecte sont comptabilisés sur le compte 2031.

Les travaux de la Maison d'Assistants Maternelles étant en cours, il va être nécessaire de réintégrer les dépenses et les comptabiliser dans le même compte que les travaux au 2313.

Cette opération d'ordre nécessite une augmentation de crédits au chapitre 041. Il s'agit uniquement d'une écriture d'ordre, sans mouvement budgétaire réel.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTE
Chap. 041 Art. 2031		+ 100 000 €
Chap. 041 Art. 2313	+ 100 000 €	
TOTAL	100 000 €	100 000 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- ADOPTE la décision modificative du chapitre 041 présenté ci-dessus.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document s'y référant.

ASSAINISSEMENT

Délibération 2025-28 : Autorisation signature PV transfert du budget assainissement vers la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne.

Suite à la prise de compétence assainissement par la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne, le procès-verbal de transfert va prévoir la mise à disposition effective des biens qui serviront à exercer la compétence.

Le procès-verbal reprendra d'une manière générale tous les ouvrages de propriété communale nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement collectif des eaux usées. Il reprendra les éléments suivants :

- Les éléments de l'actif transférés
- Les éléments du passif afférent à l'actif transféré :
 - Les emprunts résiduels,
 - Les subventions d'équipements

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer, avec la Communauté de communes qui dispose désormais de la compétence assainissement collectif, le procès-verbal de mise à disposition.

DIVERS

Délibération 2025-29 : Tarifs cantine et garderie 2025-2026

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer chaque année sur les tarifs cantine et garderie.

Rappel des tarifs pour l'année 2024-2025 et des propositions 2025-2026

Concernant la proposition d'augmentation, elle a été suggérée à Mme le Maire de Branches, qui l'a validée pour sa commune, afin que les tarifs soient les mêmes sur l'ensemble du RPI.

- Dernière augmentation de la cantine : 2023
- Dernière augmentation de la garderie : même tarif depuis au moins 2011

	2024/2025				2025-2026			
	RPI Fleury- Branches	Extérieures	Agents de la collectivité	Personnes extérieures au service	RPI Fleury- Branches	Extérieures	Agents de la collectivité	Personnes extérieures au service
CANTINE	3.80€	6.00€	2.42€	3.24€	4.00€	6.00€	2.42€	3.24€
Garderie matin	1.30€	1.30€	-	-	1.50€	1.50€	-	-
Garderie soir	2.60€	2.60€	-	-	2.80€	2.80€	-	-

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- **VALIDE** les nouveaux tarifs cantine et garderie ci-dessus.

Délibération 2025-30 : Vente logement DOMANYS

Par courrier du 22 mai 2025, Domanys informe la commune de son souhait de vendre un pavillon vacant sis logement n°9, 17 Allée de Noailles à Fleury la Vallée figurant au cadastre sur la parcelle section AD n°335 d'une superficie de 333 m².

La vente est projetée au prix de 97 900€

Conformément à l'article L443.7 du Code de la Construction et de l'Habitation, Domanys sollicite l'avis du Conseil Municipal, quant à la validité de cette vente, et au prix de celle-ci

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- **ACCEPTE** la vente du pavillon vacant sis logement n°9, 17 allée de Noailles à Fleury-la-Vallée.
- **ACCEPTE** le prix projeté de 97 900€

Délibération 2025-31 : Retrait de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CAA) de la Fédération Eaux Puisaye Forterre et transfert de la compétence Eau potable sur le territoire d'Escamps à la CAA au 1^{er} janvier 2027.

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CAA) a délibéré pour le retrait de la CAA de la Fédération Eaux Puisaye-Forterre (FEPF) et le transfert concomitant de la compétence Eau potable sur le territoire d'Escamps au 1^{er} janvier 2027.

En effet, la CAA souhaite reprendre la gestion de la compétence « eau potable ».

La FEPF a délibéré favorablement pour le retrait de la CAA du syndicat mixte au 1^{er} janvier 2027 ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence Eau potable de la commune d'Escamps de la Fédération Eaux Puisaye-Forterre au profit de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois au 1^{er} janvier 2027 ;
- **ACCEPTE** le retrait de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois de la Fédération Eaux Puisaye-Forterre au 1^{er} janvier 2027 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2025-32 : Demande de subvention centre de loisirs Ravillon

Comme évoqué lors du dernier conseil, le centre de loisirs du Ravillon a sollicité la commune afin d'obtenir une subvention.

Nous avons donné un accord de principe pour allouer la somme de 230 €, mais il est nécessaire de délibérer sur ce point.

Le centre de loisirs basé à Guerchy accueille chaque année près de 200 enfants issus majoritairement de Valravillon, mais également de nombreuses communes environnantes.

Pour information, 17 enfants de la commune de Fleury-la-Vallée sont inscrits au centre de loisirs du Ravillon.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- **ACCEPTE** de donner une subvention au centre de loisirs du Ravillon à hauteur de 230 €

Délibération 2025-33 : Demande de subvention centre de loisirs L'Obrigado

Comme évoqué lors du dernier conseil, le centre de loisirs L'Obrigado a sollicité la commune afin d'obtenir une subvention.

Nous avons donné un accord de principe pour allouer la somme de 600 €, mais il est nécessaire de délibérer sur ce point.

Le centre de loisirs est basé à Montholon et accueille 8 adolescents de la commune de Fleury-la-Vallée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- **ACCEPTE** de donner une subvention au centre de loisirs L'Obrigado à hauteur de 600 €

INFORMATIONS DIVERSES

✓ Ici Auxerre

La radio ICI Auxerre sera présente dans notre village, sur le parvis de la mairie le vendredi 4 juillet de 10h à 12h. En effet, notre village a été le lauréat du reportage « on est bien ici ! » diffusé en mai 2025.

✓ La boutique d'Elise

La commune a été sollicitée par « la boutique d'Elise » afin de proposer des produits bio locaux, une fois par mois, sur la place de l'église.

Après réflexion, elle n'a pas souhaité donné suite.

✓ Réunion ASEF

L'Association a été reçue par Madame Le maire et Monsieur le premier adjoint en mairie. Les membres présents nous ont fait part de leurs réflexions et de leurs actions dans la commune.

- Lutte contre les plantes invasives

- Surveillance active de la propreté du chemin du tacot

- Il propose de poser des pancartes le long des voies communales avec une formule choc « la route n'est pas une poubelle » ?

- Il propose la création d'un verger conservatoire sur une parcelle communale qui doit être d'une surface minimum de 1000 m²

- Mise en valeur de l'accès à la parcelle du point géodésique, point le plus haut de Fleury, sur lequel se trouvait le télégraphe Chappe

- Il propose la fabrication ou l'achat de 10 nichoirs à mésanges afin de les mettre à disposition des personnes qui le souhaitent pour lutter contre les chenilles processionnaires.

✓ Point travaux MAM

Les travaux sont à l'arrêt depuis plusieurs semaines.

Lors de la démolition du plancher, il a été noté que des travaux supplémentaires devaient être engagés, et pour ce faire, une étude de sol a dû être engagée.

Cette étude sera faite dans la première quinzaine de juillet.

A réception des résultats, les travaux supplémentaires pourront être chiffrés afin que le chantier reprenne après les vacances d'été.

✓ Hangar communal

Il est projeté une étude afin d'édifier un hangar communal, ruelle de Villemer.

Ce hangar pourrait également abriter le Centre de Première Intervention de la commune. Les deux bâtiments actuels étant trop exigü et ne répondant pas à la réglementation actuelle.

Pour poursuivre l'étude de ce projet, une étude de sol est prévue, en même temps que l'étude de sol pour le projet MAM.

✓ Point COMPLEXE SPORTIF – Garderie

L'étude pour la construction de ces 2 bâtiments est en cours.

Afin d'obtenir un maximum de subvention, il est nécessaire de scinder les deux projets.

Un relevé topographique du terrain est nécessaire et sera dressé par un géomètre dans les semaines à venir ; ce qui permettra de pouvoir se positionner plus précisément sur ces dossiers.

L'étude pour la rénovation du chauffage du groupe scolaire est également en cours.

✓ Action pour le téléthon

La commune est sollicitée pour organiser une action au profit du Téléthon.

Il n'y a pas de volontaire au sein du conseil municipal.

- ✓ Info dissolution association de judo
L'association du Judo qui était en sommeil depuis de nombreuses années est officiellement dissoute. Les comptes étant à zéro, il n'y a pas lieu de procéder à une répartition du solde financier.
- ✓ Nouveaux points lumineux SDEY
Une demande avait été formulée au SDEY pour la création de 8 points lumineux et la pose de 4 prises sur mats pour les décorations de Noël.
Bien qu'une somme ait été budgétée, la commune ne donnera pas suite compte tenu du devis très onéreux.
- ✓ Épicerie
Pour l'instant aucun repreneur n'a donné suite à la proposition de la gérante.
- ✓ Nouvelle organisation de la Journée de Défense et de Citoyenneté
Un communiqué du ministère des Armées nous informe d'une modification de la journée de défense et de citoyenneté.
Cette journée durera une journée complète et se situera sur un site militaire. Elle se recentrera sur les sujets de défense.
Elle commencera par la levée des couleurs et la Marseillaise.
Le recensement sera simplifié (application interactive et site internet) et restera possible en mairie.
Cette nouvelle JDC sera déployée progressivement entre septembre et décembre 2025.
- ✓ Proposition de vente de parcelles à la commune
Deux parcelles sont proposées à l'achat pour la commune, l'une de 460 m² et l'autre de 125 m².
Vu la localisation de ces parcelles, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.
- ✓ Infos rentrée scolaire
Les effectifs étant en baisse, l'inspection académique a pris la décision de fermer une classe. Il a été décidé que la fermeture serait effective à Branches.
Pour la rentrée 2025/2026, 98 élèves sont attendus sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal.
La répartition des classes sera la suivante :
Maternelles et CP à Fleury-la-Vallée
CE1 et une partie des CE2 à Branches
CE2 (pour partie), CM 1 et CM 2 à Fleury

Mme Emmanuelle PREVOST suggère d'installer un préau dans la cour de l'école.
Mme le Maire lui demande de préparer un dossier de faisabilité, financier et technique.
- ✓ Terrain réservé route de Poilly
Après plusieurs réflexions et discussion, le conseil municipal a décidé de ne pas aménager le carrefour sis route de Poilly et Chemin du Denisain.
Après modification au PLUI, le terrain sur lequel se trouve une réserve restera acquise au propriétaire.
- ✓ Terrain réservé rue du Césoy
Mme le Maire a rencontré les propriétaires du terrain.
Pour rappel, une proposition d'achat leur avait été adressé en 2022 et n'avait pas trouvé de suite.
Ils sont vendeurs de leur parcelle qui est réservée au PLUI, pour la réalisation d'un parking.
Mme le Maire pose la question de savoir s'il est opportun, étant donné la configuration et l'accessibilité du terrain, de réaliser un parking.
Elle sollicite Mr BATTAULT et Mr SOUFFLARD afin de réaliser une étude de faisabilité pour la réalisation de cette opération.
- ✓ Travaux rue aux prêtres

Les travaux de sécurisation et d'enfouissement des réseaux se poursuivent. Les délais sont tenus.
Les travaux concernant le réseau électrique sont quasiment finis.
Il faudra ensuite procéder aux raccordements du réseau téléphone et de la fibre. Les délais peuvent être de plusieurs mois.
Après ces opérations, il faudra revoir la réfection des trottoirs et de la voirie.

- ✓ **Changement panneau lumineux**
La maintenance du panneau lumineux de la commune n'est plus assurée depuis le début de l'année, le panneau ayant 10 ans.
La société CHARVET propose 2 solutions, soit l'achat d'un nouveau dispositif, soit la location.
Une partie du conseil municipal demande une étude comparative par d'autres fournisseurs.
Jean-Marie BATAULT et Jean-Pierre SOUFFLARD sont en charge du dossier.
- ✓ **Agents**
La candidature d'un jeune du village pour une formation en alternance n'a pas pu être retenue. Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de l'informer des pistes éventuelles concernant une formation de paysagiste en alternance.
- ✓ **Stationnement**
Pendant le mois d'Août, s'il n'y a pas de travaux en cours dans la future MAM, il pourrait être envisagé d'ouvrir une partie du parking situé derrière de la mairie au stationnement.
- ✓ **Travaux SDEY**
Enedis a fait part au SDEY de problème de sous tension sur la ligne électrique sise sur la RD 31, reliant la dernière maison de la commune.
Il est proposé de renforcer le réseau basse tension aérien du poste « mirates », d'implanter un transformateur à proximité du chemin de « presles », soit sur un terrain communal, soit sur un terrain privé.
2 départs basse tension souterrain seront créés. Le premier en direction du bourg, le second en direction de l'habitation sis au lieudit « crève-cœur ». Le réseau aérien existant sera déposé.
Il est proposé de procéder à l'enfouissement du réseau Télécom se trouvant de l'autre côté de la voie.
Ces travaux seront à la charge de la commune à hauteur de 50 %.
Le conseil municipal émet un avis favorable à l'enfouissement du réseau Télécom.
- ✓ Il est prévu le passage de la niveleuse dans une partie des chemins ruraux de la commune.
- ✓ L'Association du Chemin d'Axel nous informe qu'elle dû annuler le Polyhandicap Tour qui devait avoir lieu en août 2025.
- ✓ Mr Camille MOREAU fait part au conseil d'un incident survenu au carrefour de la route de Poilly et de la grande rue.
Un poids lourd a endommagé la gouttière et le pignon de la maison d'un riverain.
Mme le Maire indique qu'il y a également eu 1 incident du même ordre, rue neuve en partie haute, avec la gouttière d'un riverain accrochée.
Cet incident sera évoqué lors d'une prochaine commission travaux et une réflexion sera engagée pour une limitation du tonnage de la route de Poilly.

Fin de séance 20h40

CANCELA Françoise



SOUFFLARD Jean-Pierre

